

COMMUNE DE CHANCÉ 35680

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze, le **Lundi 19 mars à 18 heures 45**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. LÉBOUC Jean, Maire.

Étaient présents: Mesdames LE PORT Christiane, NAUDOT Stéphanie, CORMAND Évelyne
Messieurs HERVAGault Alain, CHAUMETTE François, BOUTRUCHE Joseph, RIOU Michel

Absents excusés: Messieurs ROSSARD Jean-Louis (donne procuration à M. LÉBOUC Jean), RENAULT Emmanuel

Absent non excusé: /

Date de convocation: 13 mars 2012

Nombre de membres
- en exercice: 10
- présents: 8
- votants: 9

Mme CORMAND Évelyne a été nommée secrétaire de séance.

2012/012 - OBJET: AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE **Renouvellement et extension de la carrière « Les Vallons »**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique a été ouverte du lundi 13 février 2012 au vendredi 16 mars 2012, sur le dossier présenté par M. le directeur de la société Pigeon Carrières en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière « Les Vallons », située sur les communes de Louvigné de Bais et Bais. (N° 2510, n° 2515 et n° 2517 de la nomenclature des installations classées relevant du régime de l'autorisation.)

Monsieur le maire avise les membres du conseil municipal que l'avis d'enquête a été affiché à la mairie du jeudi 26 janvier 2012 au vendredi 16 mars 2012.

Conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit être consulté afin de donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à cette demande d'autorisation.

2012/013 - OBJET: AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE **Révision du plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique a été ouverte du lundi 30 janvier 2012 au samedi 3 mars 2012, puis prolongée jusqu'au samedi 17 mars 2012, en vue d'obtenir la révision du plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et

assimilés. Avant l'enquête publique sur toutes les communes d'Ille et Vilaine et sur les communes du Morbihan, des Côtes d'Armor et de Loire Atlantique ayant adhéré à un EPCI dont le siège est situé en Ille et Vilaine pour la collecte et le traitement de leurs déchets ménagers, le projet de la révision du plan engagé depuis 2008 a donné lieu à un avis favorable par la commission consultative le 25 mars 2011, puis après une phase de consultation des pouvoirs publics, le plan a été adopté par assemblée départementale le 9 novembre 2011.

Monsieur le maire avise les membres du conseil municipal que l'avis d'enquête a été affiché à la mairie et que le dossier d'enquête simplifié a été mis à la disposition du public du lundi 16 janvier 2012 au samedi 17 mars 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à la révision du plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Ille et Vilaine.

2012/014 - OBJET: NOM DU LOTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du 13 février 2012, il a été retenu: « Les Tilleuls », « Les Coteaux » et « La Fontaine » pour désigner le lotissement.

Afin de choisir le nom du lotissement, il convient de procéder à un vote.

	« Les Tilleuls »	« Les Coteaux »	« La Fontaine »
M. BOUTRUCHE Joseph			1
M. CHAUMETTE François			1
Mme CORMAND Évelyne			1
M. HERVAGault Alain		1	
M. LÉBOUC Jean	1		
Mme LE PORT Christiane		1	
Mme NAUDOT Stéphanie			1
M. RIOU Michel	1		
M. ROSARD Jean-Louis	1		
Total:	3	2	4

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de dénommer le lotissement « La Fontaine ».

2012/015 - OBJET: TAUX D'IMPOSITION 2012

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des impôts directs locaux votés pour l'année 2011.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer les taux des impôts directs locaux pour l'année 2012 de la façon suivante.

Taux d'imposition pour l'année 2012:

- Taxe d'habitation: 12.83 %
- Taxe foncière bâti: 16.46 %
- Taxe foncière non bâti: 39.48 %

2012/016 - OBJET: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subvention des associations reçues à la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'attribuer pour l'année 2012 les subventions suivantes:

<u>Associations</u>	<u>Subvention</u>
Association française contre les myopathies	35 €
Association française des sclérosés en plaques	35 €
Association alcool assistance "La croix d'or Vitré"	35 €
Association "Gré à gré"	100 €
Association anciens combattants de Louvigné/Chancé	100 €
Association palets de Louvigné/Chancé	220 €
Association familles rurales Domagné/Chaumeré/Chancé	1 200 €
Association familles rurales Domagné/Chaumeré/Chancé « Les P'tits d'Homs »	50 €
Association pour la rénovation du patrimoine religieux en pays Guerchois	50 €
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix	30 €
Association pêche de Louvigné	50 €
Association club 3ème âge de Louvigné "Amitiés loisirs"	40 €
France Adot	35 €
Groupement d'intérêts cynégétique du bassin de Domagné	23 €
Ligue contre le cancer	35 €
Association "Lueur d'espoir"	40 €
Resto du cœur	40 €
Téléthon	70 €
Association de Domagné/Chaumeré/Chancé "Vie et loisirs"	20 €
Association prévention routière	30 €
Association handicap services 35	30 €
Association GEDA Châteaugiron	30 €
Tennis club de Domagné/Châteaubourg	100 €
Les acidulés	50 €
Comité des fêtes de Piré sur Seiche	150 €
Provision	500 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes du pays de Châteaugiron va instituer la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées. La commission est composée de trois collègues: intercommunalité, association d'usagers et associations de personnes handicapées. Les représentants suivants sont désignés pour siéger au sein des collèges.

- élus: M. LÉBOUC Jean
- usagers: Mme CROYAL Annick
- personnes handicapées: M. MALLET Yves

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'élection présidentielle va prochainement avoir lieu. Le 1^{er} tour se déroulera le dimanche 22 avril 2012 et le 2nd tour se déroulera le dimanche 6 mai 2012. Les membres du conseil municipal décident de planifier les permanences pour les deux tours.

	<u>Dimanche 22 avril 2012 – 1^{er} tour</u>	<u>Dimanche 6 mai 2012- 2^{ème} tour</u>
8h00 à 10h30	M. HERVAGULT Alain M. LÉBOUC Jean Mme NAUDOT Stéphanie	M. HERVAGULT Alain M. LÉBOUC Jean Mme NAUDOT Stéphanie
10h30 à 13h00	M. BOUTRUCHE Joseph M. CHAUMETTE François Mme LE PORT Christiane	M. BOUTRUCHE Joseph M. CHAUMETTE François Mme LE PORT Christiane
13h00 à 15h30	M. RENAULT Emmanuel M. RIOU Michel M. ROSSARD Jean-Louis	M. RENAULT Emmanuel M. RIOU Michel M. ROSSARD Jean-Louis
15h30 à 18h00	Mme CORMAND Évelyne M. LÉBOUC Jean Mme LE PORT Christiane	M. BOUTRUCHE Joseph Mme CORMAND Évelyne M. LÉBOUC Jean
Dépouillement	M. CHAUMETTE François	M. CHAUMETTE François

Suite à des observations d'administrés, les membres du conseil municipal discutent de la possibilité d'une permanence de la mairie le samedi matin. Pour des raisons techniques, les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à la permanence du samedi matin.

Les membres du conseil municipal souhaitent organiser un vide-grenier sur la commune. Ils fixent la date du dimanche 5 août 2012. Les membres du conseil municipal décident pour une prochaine réunion de se renseigner sur l'organisation d'un tel événement et sur les conditions de mise en place d'une déviation.

Monsieur le Maire clos la séance à 21h.